



# COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

**Trente-huitième session (extraordinaire)**

**Rome (Italie), 11 mai 2012**

**DÉCLARATION DE M. AMIR ADBULLA, DIRECTEUR EXÉCUTIF  
ADJOINT ET DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL**

Monsieur Yaya Olaniran, Président du CSA,

Monsieur le Directeur général de la FAO,

Monsieur Carlos Seré représentant le FIDA,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi de participer aujourd'hui à cette trente-huitième session extraordinaire du CSA qui doit approuver les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Comme l'indique le titre des Directives, la gouvernance responsable des régimes fonciers et d'autres ressources naturelles est au cœur de l'action menée à l'échelon national en faveur de la sécurité alimentaire. Les Directives volontaires marquent une étape essentielle dans les activités déployées par le CSA à la fois pour faire converger les politiques et réaliser son objectif, qui est d'assurer la sécurité alimentaire et une nutrition adéquate pour tous.

Permettez-moi d'emblée de féliciter tous ceux qui ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration de ces directives: les divers organes du CSA et ses multiples parties prenantes, notamment les États membres, les organisations internationales, la communauté des organisations de la société civile et le secteur privé. Je tiens en particulier à remercier le Dr Gregory Myers, des États-Unis, qui a assumé la direction du groupe de travail à composition non limitée du CSA sur les Directives volontaires, et à souligner la contribution du Département des ressources naturelles de la FAO, qui a fourni un soutien technique précieux.

Je souhaite dire quelques mots au sujet du processus qui nous a permis de parachever les Directives. Après la décision du CSA, prise à sa trente-sixième session en 2010, de procéder à l'élaboration des Directives, celui-ci a entamé une série de consultations ouvertes à tous et multisectorielles. Il s'est agi d'un processus éminemment participatif, fondé sur des consultations faisant intervenir un large éventail de parties prenantes et étayé par des études thématiques, des examens à l'échelle mondiale et

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.*

*La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*

régionale ainsi que de vastes consultations en ligne. Ces divers modes de consultation ont contribué à forger la réponse détaillée que nous trouvons aujourd'hui dans les Directives volontaires. Il ne peut nous échapper que les Directives représentent l'un des premiers grands résultats du modèle unique à parties prenantes multiples offert par le CSA réformé, en même temps que cet organe est capable de concrétiser son objectif et sa vision, à savoir la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous.

Ces directives sont particulièrement importantes à un moment où la communauté mondiale est confrontée à de nouveaux enjeux et à des crises dans le domaine de la sécurité alimentaire, qui soulignent combien il est primordial de pas relâcher les efforts collectifs que nous avons engagés à l'appui des actions dirigées par les pays en matière de sécurité et de nutrition. Les droits fonciers et les ressources foncières communes sont de plus en plus compromis par les multiples défis posés par le changement climatique, l'instabilité des prix des denrées alimentaires et des combustibles, les conflits violents et les catastrophes naturelles.

En période de crise, l'accès à la terre peut également servir de mécanisme régulateur ou de filet de sécurité et garantir aux individus un abri, de la nourriture et des revenus face aux difficultés. La majorité des personnes les plus durement atteintes sont justement les plus pauvres, les plus marginalisés et les plus vulnérables et elles accusent d'autant plus gravement le contrecoup d'une mauvaise gouvernance des terres et des autres ressources.

La terre et les ressources connexes, telles que les forêts et l'eau, jouent un rôle essentiel dans la production d'aliments et le maintien des moyens d'existence. La sécurité en matière d'accès à la terre et à d'autres ressources naturelles, qui résulte d'un encadrement de la propriété foncière et de l'utilisation des ressources naturelles, permet de désigner les titulaires de droits et de fixer les conditions d'exercice de ces droits; c'est pourquoi il est fondamental de favoriser l'accès à la terre pour lutter efficacement contre la pauvreté et la faim et pour soutenir le développement socio-économique.

Les difficultés d'accès à la terre et à d'autres ressources ont de multiples répercussions. Elles peuvent contribuer à l'instabilité sociale, freiner les investissements, surtout ceux en faveur des petits exploitants, limiter la croissance économique générale et entraver l'utilisation efficace des ressources naturelles et la durabilité de l'environnement. La sécurité foncière entre en jeu lorsqu'il s'agit d'investir à des fins d'amélioration, notamment par des mesures de conservation des sols, par la création de potagers familiaux, par le reboisement ou par l'aménagement des bassins versants et des parcours.

Les Directives exposent des principes et des normes internationalement reconnus. Aussi fournissent-elles aux États, à la société civile et au secteur privé des orientations pratiques en matière de gouvernance foncière responsable. Nous nous félicitons de l'importance accordée à la problématique hommes-femmes dans ces Directives, ainsi que du traitement réservé à la question des situations humanitaires et des conflits. En ce qui concerne la parité hommes-femmes, les directives contribueront à la lutte contre les inégalités concernant l'utilisation des terres et autres ressources naturelles - ainsi que leur contrôle - qui persistent alors que, dans de nombreuses régions du monde, les femmes sont les principales productrices d'aliments.

Les Directives éclaireront les activités du PAM dans le cadre des opérations d'urgence, de redressement et de développement et nous œuvrons avec les gouvernements et tous nos partenaires pour recueillir les avantages d'une bonne gouvernance foncière et obtenir des résultats encore plus productifs et durables, grâce aux effets multiplicateurs engendrés par celle-ci. Avec les autres institutions des Nations-Unies sises à Rome, le PAM soutiendra les gouvernements à travers ses activités connexes en matière de politiques, de programmation et de renforcement des capacités, en tenant compte du fait que de fortes capacités directives et institutionnelles seront des éléments fondamentaux pour assurer le succès de ces efforts. Ce faisant, nous reconnaissons pleinement le rôle essentiel des gouvernements, qui devront assurer l'appropriation nationale de ces directives et leur mise en œuvre.

Monsieur Yaya Olaniran, Président du CSA, Monsieur le Directeur général de la FAO, Monsieur Carlos Seré représentant le FIDA, Excellences, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous remercier de l'opportunité qui m'a été donnée de m'adresser à la session du CSA en cette importante occasion.